

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011

Date de la convocation : 14 juin 2011 Date affichage: 14 juin 2011	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille onze, le vingt juin à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le quatorze juin deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.</i>	Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, BONNIN Stéphane, GUIOCHON Rémy, BARBOT Patrice, BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie, BAZIREAU Jean-Jacques, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle,
Secrétaire de séance C. BAVEREL, secrétaire de mairie	Absent(s) excusé(s) : SABOURIN Hervé, parti après le point 1

ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès verbal du 24 mai 2011
----------	--

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2	Aménagement du centre bourg : choix des entreprises	D/2011-042
----------	--	-------------------

Stéphane Bonnin informe les conseillers que 4 offres ont été reçues à la suite de la consultation (date butoir 23 mai) : STPM, COLAS, CTPA, EIFFAGE. Une commission s'est réunie le 26 mai à 16h30 avec le maître d'œuvre, M. Dorigny de BET V.R.D. Au vu des propositions, une négociation a été conduite avec deux entreprises : CTPA et EIFFAGE. Les résultats définitifs sont les suivants :

TRAVAUX	Estimation prévisionnelle	STPM	COLAS	COLAS Variante1	CTPA	EIFFAGE
Tranche ferme - Grand rue	236.800 €	340.250 €	339.648 €	279.748 €	275.022 €	226.849 €
Tranche cond 1 - Rue de la Poste	137.970 €	234.189 €	261.349 €	196.549 €	190.120 €	148.367 €
Tranche cond 2 - Rue de la Mairie	102.775 €	158.526 €	179.999 €	144.849 €	131.748 €	100.168 €
Tranche cond 3 - Départementale	56.085 €	81.515 €	107.764 €	68.464 €	63.344 €	48.850 €
TOTAL H.T	533.630 €	814.480 €	888.760 €	689.610 €	660.234 €	524.234 €
TVA	104.591,48 €	159.638,08 €	174.196,96 €	135.163,56 €	129.405,86 €	102.749,86€
TOTAL TTC	638.221,48 €	974.118,08€	1.062.956,96 €	824.773,56 €	789.639,86 €	626.983,86 €

Stéphane Bonnin précise que ces prix sont fixes, révisables en fonction des index légaux et que le choix d'une entreprise n'engage pas la municipalité au-delà de la tranche ferme.

Après présentation aux conseillers de l'analyse des offres, il leur est proposé de retenir la proposition de l'entreprise Eiffage comme étant la plus adaptée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **retient l'offre de l'entreprise EIFFAGE Ouest pour un montant H.T de 524.234 €** (cinq cent vingt quatre mille deux cent trente quatre euros) soit 626.983,86 € TTC ;
- **autorise le maire, Alain Fort, à lancer une consultation auprès des banques** dans l'éventualité de contracter un emprunt sur 15 ans minimum, voire 20 ans.

Alain Fort précise qu'il n'a toujours pas de réponse pour les subventions DETR et Proxima, que la commune n'aura pas d'amendes de police et que la subvention FRIL a été accordée (35.000 €).

3	Camp d'ados été 2011 : montant de la participation des jeunes et de la commune	D/2011-043
----------	---	-------------------

Stéphanie Delgutte informe l'assemblée que l'association FJF (*Foyer des Jeunes de Fors*) a organisé, avec David Guilberteau, un camp de vacances pour 7 jeunes et 2 accompagnateurs, en Espagne, du 1^{er} au 7 août 2011.

Le financement est bouclé : la JAF leur verse une subvention de 400 €; la FJF a tenu les entrées du spectacle « La part égale » du 6 mai dernier et encaissé le montant des recettes soit 325 € ; il est proposé que la commune participe à l'organisation du voyage à hauteur de ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de participer financièrement à l'organisation de ce voyage pour 325 €** (entrées du spectacle du 6 mai 2011) ;
- **de fixer le montant de la participation des jeunes à 125 € par personne.**

4	Achat de deux défibrillateurs	D/2011-044
----------	--------------------------------------	-------------------

L'achat de défibrillateurs n'est pas une obligation légale mais un choix de la municipalité : il sauvent régulièrement des vies... Après consultation de plusieurs fournisseurs, Dominique Pougnaud propose de retenir la proposition de Camif Collectivités :

Matériel	Qté	PU HT	TOTAL HT
Défibrillateur Heartstart HS1 garanti 5 ans	2	1.120,50	2.241,00
Boîtier mural d'extérieur	2	463,50	927,00
Panneaux de signalisation spécifiques	6	7,00	42,00
TOTAL H.T.			3.210,00
TVA			629,16
TOTAL TTC			3.839,16 €

Ces appareils sont d'utilisation très simple, chacun peut s'en servir même sans formation spécifique (l'appareil ne peut être utilisé à mauvais escient car il ne démarre que si la personne en a réellement besoin).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Camif Collectivités pour un montant de 3.210,00 € HT (trois mille deux cent dix euros) **soit 3.839,16 € TTC.**

Ces deux armoires seront installées aux endroits « stratégiques » : le mur extérieur du vestiaire du stade et le hall extérieur des salles associatives. Un formateur du CESU 79 viendra –bénévolement– faire une information gratuite aux personnes choisies par la municipalité ; Alain Fort propose qu'y assistent des agents municipaux et un représentant de chaque association communale. Ensuite, chaque association pourra financer une formation plus poussée (ex. La MSA forme à l'utilisation de défibrillateur pour 25 €/personne)

5 Achat d'un véhicule d'occasion pour les services techniques**D-2011-045**

Le véhicule Renault Express utilisé par les services techniques est en panne et doit passer prochainement le contrôle technique ; de nombreuses et importantes réparations sont à faire, un devis est présenté au conseil municipal d'un montant de 1.055,89 €.

Sachant que des frais ont déjà été engagés à plusieurs reprises sur ce véhicule, que, vu son âge (+16 ans), d'autres suivront obligatoirement et qu'il est urgent de remédier à la situation (agent sans moyen de locomotion), Alain Fort propose aux conseillers d'acheter une voiture d'occasion en remplacement de celle-ci.

Le garage Rabault de Fors a proposé un véhicule qui s'avère, après recherches et comparaison avec le marché local de l'occasion, être intéressant. Il présente l'offre aux conseillers :

Marque	Renault
Modèle	Kangoo 12 16 V confort, essence,
Couleur	blanc
Kilométrage.....	28.982 km
1 ^{ère} mise en circulation.....	20.02.2006
Puissance	7 CV
PRIX	6.458,40 €

Alain Fort précise que ce véhicule vient d'être révisé, la courroie de distribution a été changée et les pneumatiques sont neufs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal pense qu'il est préférable pour la commune de ne pas faire réparer le vieux véhicule et décide d'acheter** celui proposé par le garage Rabault de Fors aux conditions décrites ci-dessus, pour un total de **6.458,40 €** (six mille quatre cent cinquante huit euros et 40 cents) avec carte grise, attelage et gyrophare.

6 Nouvelle carte de l'intercommunalité (suite...)

Alain Fort fait part de l'avancement du dossier SDCI (*Schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres*), sachant que toutes les municipalités doivent se prononcer sur la recomposition des schémas départementaux avant le 16 août prochain.

Deux réunions sur le sujet se sont tenues entre les membres du bureau de la *Communauté d'agglomération niortaise (CAN)* et ceux de la *Communauté de communes Plaine de Courance (CCPC)*. Lors de la première, chaque Communauté de communes s'est présentée. Lors de la deuxième, à Sansais, le président de la CAN a répondu aux deux principales questions en suspens :

- *il a confirmé qu'en cas de fusion, la CAN reprendrait à son compte les compétences de la CCPC qui ne sont pas de son ressort actuellement (ALSH, personnel des écoles, défense incendie, etc.) ;*
- *il a donné le calcul de l'attribution de compensation de la CAN, à savoir : 4.500 € de forfait pour la commune + 20 € par habitant.*

Mardi 14 juin, lors d'une réunion du conseil communautaire de la CCPC, le projet a été mis à l'ordre du jour en début de séance. Le président, M. Claude Roulleau, a présenté les risques, ses réticences et sa désapprobation face aux arguments donnés par la CAN (notamment envers l'attribution de compensation et le transfert de compétences). Puis il a demandé aux conseillers communautaires de voter POUR ou CONTRE la carte présentée par la Préfecture. Les représentants des communes de Fors, Brûlain et Saint-Martin de Bernegoue ont refusé de participer au vote (ce qui n'est pas une abstention).

Monsieur le maire explique ce choix par les raisons suivantes : « à ce jour, et avant que la réforme ne modifie ce processus, nous sommes (élus communautaires de la CCPC) élus par notre conseil municipal. Lorsqu'une grande décision doit se prendre au sein de la Communauté, chacun des conseils municipaux doit délibérer sur la question (ex : prise en compte d'une nouvelle compétence, attribution de compensation ; etc.). Pour nous, élus, il était donc indispensable que les conseillers municipaux se soient prononcés en amont, avant que nous puissions émettre un avis en conseil communautaire ».

Il précise également que **le conseil communautaire s'est prononcé très majoritairement contre la proposition de carte.**

La réunion spécifique du conseil municipal de Fors est fixée au 11 juillet à 20 h 45 ; Marc Chollet précise qu'il faudra en même temps voter POUR ou CONTRE la fusion des syndicats d'eau Guirande – Courance – Mignon.

A. Fort tient la ligne de conduite engagée depuis le début ; à cette fin, il organise sur le sujet **une réunion publique** pour les Forsitains, **le jeudi 30 juin 2011 à 20 h 45, salle polyvalente de Fors.**

7 Ouverture d'un ALSH le mercredi à la rentrée 2011/2012

Alain Fort informe le conseil municipal que la Communauté de communes Plaine de Courance ouvre un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) le mercredi toute la journée à partir de la rentrée scolaire 2011/2012.

Les tarifs suivants, fixés par la CCPC en fonction du quotient familial (QF), sont applicables à compter du 1er avril 2011 :

Tranche	Tarif pour 1 journée avec repas	Tarif pour ½ journée sans repas
QF1 - Tranche 1 (0 à 550 €)	5,47 €	1,66 €
QF2 - Tranche 2 (551 à 780 €)	8,07 €	2,96 €
QF3 - Tranche 3 (781 à 990 €)	10,47 €	4,16 €
QF4 - Tranche 4 (991 à 1 130 €)	13,02 €	5,43 €
QF5 - Tranche 5 (1 131 à 1 350 €)	14,47 €	6,16 €
QF6 - Tranche 6 (1 351 à 99 999 €)	15,72 €	6,53 €
Autres régimes (hors MSA ou CAF)	16,22 €	7,03 €

Le fonctionnement est le même que pour les ALSH organisés pendant les vacances scolaires : ouverture de 7h30 à 18h30 avec activités de 9h à 12h et de 13h à 17h, dans les salles associatives et école maternelle. Les bulletins d'inscription seront communautaires. La commune louera ses locaux et son matériel à la CCPC aux mêmes conditions que pour les vacances. Les familles auront la possibilité d'inscrire leur enfant à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Ce nouveau service oblige à revoir les emplois du temps du personnel concerné. Chaque cas sera étudié : soit les heures seront reprises par la communauté de communes, soit la commune mettra les agents à disposition, soit les heures seront attribuées à d'autres tâches. Dans tous les cas, Alain Fort garantit la réaffectation à nombre d'heures égal.

8 Embauche d'un agent en CAE **D-2011-046**

Monsieur le maire expose qu'il a engagé un agent sous contrat à durée déterminée, pour six mois avec période d'essai d'un mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011. Monsieur Alain Ayrault, âgé de 56 ans, est peintre en bâtiment et travaillera 35h/semaine aux mêmes horaires que les agents titulaires. Ce contrat est conclu avec une convention CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) auprès de Pôle Emploi avec prise en charge à 80 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal autorise le maire à signer la convention passée avec Pôle Emploi pour le recrutement en CAE de Monsieur Alain Ayrault.**

9 PEL - sortie au festival de Montendre : prix des places **D-2011-047**

Stéphanie Delgutte informe l'assemblée qu'une deuxième sortie doit être organisée, dans le cadre du PEL, après celle au festival *Musiques métisses* d'Angoulême. David Guilberteau et les jeunes ont choisi d'aller au festival de Montendre dès le 2 juillet et d'y passer la nuit.

D. Guilberteau propose de fixer le prix des places à 11 € par jeune (au maximum 7 places).
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal fixe à 11 € (onze euros) par jeune le prix de la sortie au Festival de Montendre des 2 & 3 juillet 2011.**

10	Journée régionale de l'arbre et de la haie	D-2011-048
-----------	---	-------------------

Cette opération, suivie depuis trois ans par la municipalité (plantations à la prairie communale, à l'école et au stade), est reconduite par la Région pour l'année 2011. Alain Fort demande aux participants s'ils souhaitent y participer à nouveau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de reconduire l'opération pour l'année 2011** (au minimum pour les plantations avec les enfants) et autorise le maire à déposer un dossier de candidature auprès de la Région.

La même Commission que les années passées montera un projet ; le dossier doit être bouclé pour le 15 septembre, l'acte de candidature doit se faire avant le 30 juin prochain.

11	DM N° 1 6 Virement de crédits sur le compte 673	D-2011-049
-----------	--	-------------------

Alain Fort informe les conseillers qu'une régularisation comptable doit être faite à la demande du trésorier. Il s'agit d'annuler un titre émis à tort en 2008, pour un montant de 4.256,75 €. Le chapitre budgétaire a été alimenté à hauteur de 500€ ; il convient de passer une décision modificative pour le créditer d'au moins 4000 € (il convient de laisser des crédits disponibles sur cette ligne).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les décisions modificatives suivantes sur la section de fonctionnement du budget primitif 2011 :

Section de fonctionnement - DEPENSES				
	chapitre	compte	libellé	montant
CREDIT	67	673	Titres annulés	+ 4.500 €
	chapitre	compte	libellé	montant
DEBIT	022	022	Dépenses imprévues	- 700 €
	011	61522	Entretien de bâtiments	- 1.900 €
	011	61521	Entretien de terrains	- 1.900 €

12	QUESTIONS DIVERSES
-----------	---------------------------

► **Logement communal du 30 rue de la poste**

Ce logement se trouve vacant après le décès du locataire en janvier. La maison est entièrement à refaire sur les deux étages car elle est d'une grande saleté. Cependant, il n'y a pas de dégradations importantes et donc pas de gros œuvre, les travaux devraient pouvoir être effectués par les employés communaux.

► **Audit du personnel – cabinet Multicibles**

A la suite de l'audit du personnel qui s'est déroulé en plusieurs phases fin 2010 et début 2011, les intervenants du cabinet Multicibles sont venus la semaine passée interroger les élus et faire le point avec eux sur les différentes avancées. Ils reviendront fin septembre pour interroger tous les agents.

► **Aménagement de la place Charles Mousson**

Le projet est presque terminé, il ne reste qu'à chiffrer les travaux ; la Commission Aménagement se réunira début juillet pour y travailler.

► **Festivités du 14 juillet 2011**

Stéphanie Delgutte informe les conseillers que le plateau-repas qui sera servi ce jour là sera payé 6 € par la commune (contre 5,95 € l'an passé).

► **Article de l'OSC dans la presse**

Jean-Jacques Bazireau exprime son étonnement et demande des informations à la suite de l'article de presse paru dans la Nouvelle République du jour, compte rendu de l'assemblée générale de l'OSC qui s'était tenue récemment ; il le cite en partie « *l'ensemble des dirigeants et des joueurs regrette que la municipalité ne prenne pas conscience de la dangerosité de jouer sur un terrain dur et sec, autant pour les petits que pour les grands. Une réunion a eu lieu en cours d'année avec le maire afin d'envisager des améliorations des infrastructures et, notamment, la mise en place d'un arrosage intégré.* ».

Monsieur le maire s'en explique et rappelle qu'il est de son devoir d'agir pour l'ensemble de la communauté. La décision prise lors du précédent conseil municipal, de ne plus procéder à l'arrosage de la pelouse du stade, n'est que du bon sens face aux pénuries éventuelles. La majorité des élus regrette la teneur de l'article paru dans la presse, d'autant qu'aucun représentant de la municipalité n'était invité à l'assemblée générale de l'association, ce qui aurait permis à la municipalité de répondre le plus ouvertement possible aux questions posées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 20 juin 2011 est levée à 23 h 05

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 20 juin 2011				
N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
	Code	thème		
D/2011-042	1	1.1. Marchés publics	Marché public « aménagement du centre bourg » : choix de l'entreprise après MAPA : EIFFAGE pour 626.983,86 € TTC	1-2
D/2011-043	7	7.10. Finances Locales : Divers	CEL-PEL : Camp de vacances pour ados en août 2011 : - participation des jeunes fixée à 125 € par personne - participation de la commune fixée à 365 €	2
D/2011-044	1	1.1. Marchés publics	Achat de deux défibrillateurs à l'entreprise Camif Collectivités pour un total de 3.839,16 € TTC	3
D/2011-045	1	1.1. Marchés publics	Achat d'un véhicule d'occasion pour les services techniques municipaux au Garage Rabault de Fors pour 6.458,40 € TTC	3
D/2011-046	4	4.2. Fonction publique : contractuels	Signature d'une convention avec Pôle Emploi pour le recrutement d'un agent en CAE du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2011	4
D/2011-047	7	7.10. Finances Locales : Divers	CEL-PEL : prix de la sortie au Festival de Montendre les 2/3 juillet 2011 : 11 € par jeune	5
D/2011-048	7	7.5. Finances Locales : Subventions	Envoi d'un dossier de candidature auprès de la Région dans le cadre de l'opération « Journée régionale de l'arbre et de la haie »	5
D/2011-048	7	7.1. Finances Locales : Décisions budgétaires	Décision modificative n° 1 : virement de crédits au compte 673 « annulation de titres »	

Emargements des membres du conseil municipal du 20 juin 2011	
Le maire, Alain FORT	
Stéphanie DELGUTTE adjointe	Dominique POUGNARD adjointe
Stéphane BONNIN adjoint	Rémy GUIOCHON adjoint
Patrice BARBOT	Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER
Jean-Jacques BAZIREAU	Hervé SABOURIN Absent excusé
Fabrice BRAULT	Marc CHOLLET
Christine FAZILLEAU	Max LAURENT
Bruno MARCHAND	Renaud POUGET
Pascal AMICEL	Susanne SCHMITT
Nadette PORCHER	Joëlle VIAUD